

FSG FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE SECTION DE COMPESIERES

Adresse e-mail : compesieres.fsg@gmail.com

Site Internet : <https://fsgcompesieres.ch/>

R E G L E M E N T 2023 - 2024

IMPORTANCE HAUTE :

- Prendre connaissance du plan de protection.
- Prendre connaissance des Informations pratiques aux parents 2022-2023.

- Le cours :

No. 1 - Gym enfantine est ouvert le **mercredi** aux enfants de 1P à 2P et ou 3P* de **16h à 17h**

No. 2 - Jeunes gymnastes est ouvert le **lundi** aux enfants de 3P ou 4P à 8P* de **18h à 19h15**

*en fonction du nombre d'inscriptions en gym enfantine.
Les réinscriptions ont la priorité.

No. 3 –: cours multisport est ouvert le **lundi** pour ados en âge du cycle de **19h15 à 20h30**.

- La cotisation annuelle est due avant le **31 octobre 2023**.

- Tarifs :

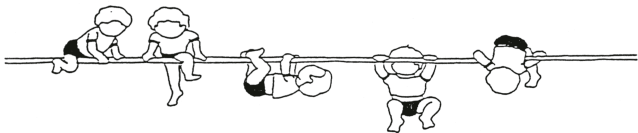
- 200 CHF pour le 1er enfant
- 150 CHF pour le 2ème enfant
- 60 CHF pour les suivants

A partir de janvier : cotisation de 120 CHF pour le 1er enfant et de 80 CHF pour le 2ème enfant.

- Le versement de la cotisation/des cotisations se fera pour le **31 octobre 2022**, par :
 - IBAN : CH4009000000120106475
 - banque/poste : CCP 12-10647-5

Le nom et prénom de l'enfant doit être mentionné lors du paiement.

- Les enfants doivent être au bénéfice d'une assurance accident ; toutefois, celle de la section est complémentaire, prévenir un membre du comité pour une déclaration de sinistre.
- Le comité décline toute responsabilité entre la sortie de l'école et le début des leçons.
- Les enfants assisteront aux leçons en tenue de gymnastique et sont priés d'arriver à l'heure.
- Les enfants ne porteront : ni montre, ni bijoux, ni chewing-gum et auront les cheveux attachés.



- Le pique-nique n'est pas autorisé en salle de gym et encore moins dans les vestiaires, merci de vous référer aux consignes du bâtiment.
- Les chaussures d'extérieures ne sont pas autorisées en salle de gym, les enfants laisseront celles-ci en haut de l'escalier, les enfants sont priés de ne pas traverser les champs sur le chemin de la Salle communale.
- Les parents informeront les moniteurs en cas de plus de 3 absences consécutives de leur enfant, et par écrit en cas de démission.
- Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte et attendre que le cours débute devant la **SALLE COMMUNALE**.
- Les parents du groupe des jeunes gymnastes, des ados et les moniteurs n'ont pas le droit de rentrer dans les vestiaires sauf en cas de force majeure.
- Les parents pourront prendre rendez-vous avec le moniteur ou un membre du comité uniquement par mail.
- Les parents sont priés d'attendre leur enfant à **l'extérieur du bâtiment de la salle communale** dès la fin du cours de gym.
- Les enfants qui auront dégradé du matériel ou sali les espaces communs devront venir réparer leurs dégâts en présence de notre concierge Monsieur Joaquim Souares et de nous-mêmes.

Les enfants sont dans l'obligation de respecter les consignes qui leur sont données, de s'exprimer de manière polie envers leurs camarades et leurs moniteurs.

Si, malgré nos nombreux avertissements, les enfants indisciplinés font toujours preuve d'incivilités, le comité se donne le droit de les exclure définitivement du cours de gym, avec effet à la semaine suivante.

Le règlement est approuvé lors de l'inscription en ligne.

Bardonnex, septembre 2023.